

Marché de la Création – Animation Gagnez des bons d’achat

Conditions de Participation

Article 1 - Organisation

Une animation intitulée Gagnez des bons d’achat est organisée le **dimanche 22 Juin 2025** par la société EGS, délégataire en charge de la gestion du marché, et la Ville de Paris, dans le cadre du Marché de la création Edgar Quinet - Montparnasse.

Dix (10) bons d’achat d’une valeur de 100 € chacun, à utiliser le jour-même sur le marché pour acquérir des oeuvres chez les exposants, seront mis en jeu lors d’un tirage au sort.

Article 2 - Conditions de participation

Peut participer toute personne majeure présente sur le marché, à l’exception des exposants, de leur famille ou accompagnants, ainsi que des employés de la société EGS et de la Ville de Paris.

Article 3 - Modalités de participation

Les tickets de participation seront mis à disposition des exposants.

Une fois complétés, les participants devront les déposer dans les urnes prévues à cet effet sur les stands.

Chaque participant pourra déposer un seul ticket pour tenter sa chance.

Article 4 - Tirage au sort - désignation des gagnants

Le tirage au sort se déroulera à 15 heures sur le marché, en présence d’un représentant de la société EGS, de la Ville de Paris et des exposants qui le souhaitent.

10 tickets seront tirés au sort. Les gagnants devront être présents sur le marché au moment du tirage pour recevoir leur bon d’achat.

En cas d’absence lors de l’annonce, le bon sera remis en jeu immédiatement.

Article 5 - Remise des bons d’achat

Les bons d’achat seront remis sur place aux gagnants présents, qui pourront les faire valoir immédiatement auprès des exposants participants.

Une photographie avec l’oeuvre acquise pourra être proposée à chaque gagnant, avec son accord, pour publication sur les réseaux sociaux du marché.

Article 6 - Acceptation du règlement

La participation à cette opération implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.